

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 69 (1928), p. 77-88

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1928__69__77_0

© Société de statistique de Paris, 1928, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1928

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1928

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. HENRI TRUCHY, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 1928.
DISTINCTION HONORIFIQUE.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES
RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.
COMMUNICATION DE M. LUCIEN MARCH : « DIFFÉRENCES ET CORRÉLATION EN STATISTIQUE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. HENRI TRUCHY, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Henri TRUCHY, Président.

M. le Président dit qu'il est heureux de revoir, parmi nous, M. Joseph GIRARD complètement guéri de la maladie qui l'a retenu éloigné de notre séance de janvier.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 1928.

M. le Président explique que l'impression du Journal de février a été retardée et reportée à la séance de mars l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 janvier 1928.

DISTINCTION HONORIFIQUE.

M. le Président dit qu'il a été heureux de relever, dans les récentes promotions de la Légion d'honneur, le nom de notre collègue M. Francis PORÉE, promu chevalier de la Légion d'honneur.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. Auguste et Pierre BEAUMONT, BARBET, CHADAPAU, CUVILLIER, GUÉRIN, HUGON, NADAUD PERRONCEL, POUGEZ, CÉRO, sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes, au titre de membres titulaires :

M. P. ARNOULT, directeur-adjoint de la Société Suisse d'assurance contre

les accidents, 48, rue de Château-Landon (X^e), présenté par MM. le général Raynal et Duroux.

M. BOYAT, directeur du Lloyd Néerlandais, 35, rue Pasquier (VIII^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. CARTERON, directeur-adjoint, de la Compagnie d'Assurances « L'Urbaine et la Seine », 32, rue Caumartin (IX^e), présenté par MM. Dugé de Bernonville et Dessirier.

M. Albert ESPITALIER, banquier, 43, rue Michel-Ange (XVI^e), présenté par MM. Dutourcq-Lagelouse et Janot.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DE RÉASSURANCES GÉNÉRALES, représentée par son directeur, M. le baron Paul DE BLANQUET DE ROUVILLE, 6, rue Cambacérés (VIII^e), présentée par MM. Maury et Barriol.

M. FOUILLEUL, directeur de la Succursale de Paris de la « Mutuelle du Mans », 16, rue d'Athènes (IX^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. FOURNIER, secrétaire général de la Réunion des Assureurs accidents et du Syndicat Général des Compagnies d'Assurances contre les Accidents, 22, rue de Londres (IX^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. Maurice GAUTHIER, ancien élève de l'École Polytechnique, membre de l'Institut des Actuaire, chef de division à la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, 87, rue de Richelieu (II^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. Jules GUIRAUD, directeur général honoraire au Ministère des Finances, receveur central des Finances de la Seine, administrateur du Crédit Foncier de France, 9, place Saint-Sulpice (VI^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. LE POULLEN, directeur de l'Union Syndicale des Compagnies d'Assurances de toutes natures, 44, rue des Mathurins (IX^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. André MONTCHAMP, sous-chef de division au Crédit Foncier de France, professeur de Comptabilité de Sociétés à l'École des Hautes Études commerciales, présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. PICQUET, commissaire-contrôleur au Ministère du Travail, délégué aux Chemins de fer de l'État; Actuaire, 10, rue de Mézières (VI^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. Maxime REVILLIOD, secrétaire général du Syndicat Général des Compagnies d'Assurances contre l'Incendie, 14, rue Ampère (XVII^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu, pour la Société, un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération. Il signale particulièrement de Berlin, une étude relative aux prix, dont il se propose de rendre compte prochainement.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

Conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, le Trésorier et la Commission des Fonds et Archives présentent leur rapport sur le bilan au 31 décembre 1927, les comptes de l'exercice écoulé et le budget de 1928.

M. le Président remercie MM. TRIGNART et DUGÉ DE BERNONVILLE de leurs rapports, modèles de précision et de clarté qui nous éclairent sur l'état des Finances de notre Société.

M. le Président résume ces deux rapports en ajoutant que notre situation est en voie d'amélioration. Les sacrifices acceptés relativement aux cotisations donnent à partir de cette année de l'aisance à notre Trésorerie, ce qui permet de dire que notre situation financière est désormais en équilibre et comparable à celle d'avant-guerre.

Les opérations d'arbitrage approuvées l'année dernière ont donné des résultats excellents; les emplois en rente 4 % 1918 ont apporté un supplément de revenu net de 880 francs.

M. le Président propose l'approbation des comptes de l'exercice 1927 et du budget de 1928 et met aux voix les conclusions de la Commission des Fonds et Archives.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

COMMUNICATION DE M. LUCIEN MARCH. « DIFFÉRENCES ET CORRÉLATION EN STATISTIQUE ».

M. le Président donne la parole à M. Lucien MARCH pour le développement de sa communication, dont le texte est inséré dans le Journal de février 1928.

M. le Président félicite M. MARCH de son très intéressant exposé complémentaire et ouvre la discussion.

M. le Président donne la parole à M. AFTALION.

M. AFTALION s'associe aux félicitations qui viennent d'être adressées à M. MARCH. Mais il aurait aimé entendre l'excellente démonstration que M. MARCH a faite ailleurs pour établir que le coefficient de corrélation doit être considéré comme un simple coefficient de covariation.

L'existence d'un haut degré de corrélation n'implique pas, en effet, rapport certain de causalité entre les deux séries étudiées.

Elles peuvent être toutes deux sous la dépendance d'un troisième phénomène. Si, par exemple, durant les cycles économiques, on constate pendant les phases de prospérité, l'accroissement de la nuptialité et la diminution de la criminalité, il ne faudrait pas avoir l'idée fantaisiste de croire à un rapport de causalité entre ces deux faits, même si la corrélation apparaît grande entre eux. Ils sont tous deux la conséquence d'autres facteurs.

De plus, le coefficient de corrélation étant calculé comme l'a indiqué M. MARCH, d'après le mouvement d'ensemble des deux séries, et non d'après les variations adjacentes, d'après les premières différences, il suffit que deux séries présentent un mouvement d'ensemble de même sens pour qu'une certaine corrélation semble exister entre elles.

Soit depuis la fin de la guerre l'accroissement de la production de la fonte et tel autre fait tout à fait éloigné du premier, accroissement du nombre de femmes ayant les cheveux coupés, augmentation de palmés académiques : la corrélation qu'un coefficient, même élevé, accuserait entre ces faits, ne serait évidemment qu'une fausse corrélation.

Ici comme ailleurs, il ne faut pas trop demander à la Statistique et à ses techniques nouvelles. Elle fournit des faits et des mesures précieuses par leur précision et leur objectivité. Mais l'interprétation reste toujours du domaine de la science particulière qui fait usage des procédés statistiques.

S'il s'agit de phénomènes économiques, par exemple, les méthodes statistiques d'observation et de mesure sont de la plus grande utilité. Mais elles ne sont pas tout.

C'est à l'économiste qu'il appartient d'interpréter les données fournies par la statistique, de dégager les rapports de causalité existant entre les phénomènes et les lois auxquels ils obéissent.

M. le Président remercie M. AFTALION de ses intéressantes observations et donne la parole à M. Lucien MARCH.

M. Lucien MARCH remercie M. AFTALION d'avoir souligné l'intérêt de l'observation des variations différentielles, à côté des variations autour de la moyenne.

Il ne croit pas pouvoir entrer dans l'examen des rapports de la statistique avec les disciplines auxquelles elle prête le secours de ses analyses numériques. L'examen des variations, à amplitudes diverses, d'éléments, dont les qualités ont été définies au préalable aussi bien que possible, ne peut que faciliter les études spéciales qui portent sur la matière de ces éléments.

Quant aux liens de causalité convient-il de négliger les liens indirects? Le mot corrélation — ou celui de dépendance si on le préfère — serait alors bien inutile; son sens se confondrait avec le sens ordinaire du mot causalité.

Sans doute, les liens indirects qui rattachent deux ordres de faits dépendant d'une même cause, ou plutôt d'un ensemble de causes communes plus ou moins confus, ne comportent souvent aucun enseignement véritable parce que trop connus. Nous savons bien, par exemple, que les plus gros paquebots sont confiés de préférence à des commandants expérimentés et plus âgés que les autres.

Le calcul d'un coefficient relatif à cette tendance nous apprendrait-il quelque chose? Évidemment non; il pourrait tout au plus créer des illusions. Peut-être un coefficient relatif aux changements observés d'un bateau à l'autre, ceux-ci étant classés par Compagnie, et dans chaque Compagnie par date de construction, éviterait-il ces illusions.

Mais il peut arriver que les causes communes nous soient totalement inconnues. Alors le calcul peut suggérer quelque idée fructueuse.

Au sujet de la corrélation partielle, il convient de ne pas oublier que c'est le cas général puisqu'un phénomène est généralement lié à plusieurs causes. Mais l'incertitude des coefficients, et des hypothèses qui les justifient, engage à procéder plutôt par élimination des causes connues en ne mesurant que l'effet de la cause étudiée. Il semble que l'on procède ainsi avec plus de sûreté que si l'on se plonge immédiatement dans des calculs complexes, toujours fondés sur des hypothèses dont on ignore le degré de vraisemblance.

La séance est levée à 22 h. 20.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
H. TRUCHY.

II

Annexes au Procès-verbal de la séance du 15 février 1928.

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1927

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1927

ET LE PROJET DE BUDGET DE L'ANNÉE 1928

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MES CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions de l'article 24 de notre règlement intérieur :

Les comptes de l'exercice 1927;

Le bilan au 31 décembre 1927;

Le projet de budget pour l'exercice 1928.

1^o Comptes de l'exercice 1927.

Les opérations de trésorerie et de portefeuille sont consignées dans la première partie du tableau A. Pour avoir la physionomie complète de l'exercice, et pouvoir la commenter, il faut y ajouter les mouvements des comptes spéciaux et les virements entre ceux-ci et le capital libre, tels que la libération des cotisations rachetées par suite du décès des titulaires, l'attribution à l'exercice 1927 des recettes encaissées dans les exercices précédents, l'extinction du passif envers les tiers.

Ainsi modifié, le tableau A devient le suivant :

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses.</i>	
Recettes normales	31.128 ^f 34	Dépenses normales.	29.024 ^f 91
A ajouter :		Dépense exceptionnelle :	
Sommes devenues disponibles par suite du décès des titu- laires.	300 »	Résultat de l'arbitrage de divers titres.	29.755 14
Cotisations reçues en 1926 pour l'exercice 1927.	801 »		<u>58.780^f 05</u>
Total des recettes normales . . .	<u>32.229^f 34</u>	Dépenses spéciales :	
Recettes spéciales :		Retour au capital libre des coti- sations de membres rachetés décédés.	300 »
Encaissements de revenus, de rachats et d'annuités de ra- chats.	6.250 20	Rachats partiels terminés	900
Rachats terminés	900 »	Attribution à l'exercice 1927 de sommes encaissées antérieu- rement	801 »
	<u>39.379^f 54</u>	Extinction du passif de 1926. . .	2.651 26
			<u>63.432^f 31</u>

Ainsi présentés, les comptes nous permettent les observations suivantes :

1^o Les recettes normales dépassent les dépenses normales

$$\text{de } 32.229^f 34 - 29.024^f 91 = \dots\dots\dots 3.204^f 43$$

C'est le premier résultat des mesures que vous avez bien voulu approuver l'année dernière : relèvement du prix des cotisations annuelles et des abonnements au journal, arbitrage d'une partie de notre portefeuille pour permettre de substituer aux primes de remboursement à réaliser de 1927 à 1959 (P.-L.-M.) ou même 1967 (foncières), c'est-à-dire à des époques incertaines, un revenu certain annuel plus fort.

Point particulier à signaler : pour la première fois, nous essayons de faire un peu de publicité technique. Notre champ se trouve limité par la nature même des annonces qui ne peuvent être quelconques et par le faible tirage de notre journal, mais nous avons l'impression que cette ressource, bien que modeste, n'est nullement négligeable.

2^o Nous avons à constater en 1927 une dépense exceptionnelle de 29.755^f 14 représentant la différence entre le prix d'entrée et le prix de réalisation des titres arbitrés contre de la rente 4 % 1918.

Nous avons, jusqu'ici, conservé en portefeuille, à leur valeur d'achat, les titres entrés, conformément aux directives des précédentes commissions des fonds et archives et nous nous bornions à vous signaler la rupture d'équilibre entre le prix d'achat et les cours au 31 décembre : simple indication thermométrique ou barométrique et c'était tout à fait logique puisqu'il n'y avait pas eu d'opération réelle.

En 1927, c'est différent : il y a eu réalisation : nous en constatons les résultats : c'est brutal, mais net.

Nous aurions pu étaler la diminution, résultante de plusieurs exercices du passé, sur plusieurs exercices de l'avenir, mais c'eût été nous illusionner sur la valeur de notre actif.

Et c'est ainsi que notre capital libre diminue de 29.755^f 14 — 3.204^f 43 = 26.550^f 71, et de 55.333^f 41 à fin 1926 se réduit à 28.782^f 70 à fin 1927.

3° Les comptes spéciaux comportent une recette totale de . . . 7.150^f 20
 et une dépense totale de 4.652^f 29
 soit un accroissement net de 2.497^f 94
 qui se répartit comme ci-dessous :

	Augmen- — tation	Dimi- — nution	Net en augmen- — tation	Net en dimi- — nution
Rachats totaux :				
Encaissements directs	2.375 ^f »		} 2.975 ^f »	
Rachats partiels terminés	900 »			
Sociétaires décédés		300 ^f »		
Rachats partiels :				
Encaissements directs	1.195 »		} 295 »	
Rachats partiels terminés		900 »		
Attribution à l'exercice 1927 des sommes reçues en 1926		801 »		801 ^f »
Sommes reçues en 1927 pour 1928 . .	1.185 »		1.185 »	
Extinction du passif Berger-Levrault		2.651 26		2.651 26
Intérêts des legs	1.495 20		1.495 20	
	<u>7.150^f 20</u>	<u>4.652^f 26</u>	<u>5.950^f 20</u>	<u>3.452^f 26</u>

Excédent des augmentations sur les diminutions	<u>2.497^f 94</u>	<u>2.497^f 94</u>
---	-----------------------------	-----------------------------

Notre fortune totale qui était diminuée de	26.550 ^f 71
dans la partie capital libre, se trouve augmentée de	2.497 94

dans la partie capitaux réservés	
Et la diminution totale n'est plus que de	<u>24.052^f 77</u>

(Détail au tableau B)

2° Bilan.

Au bilan, je ne vois, comme choses intéressantes à vous signaler, que la disparition, au passif, de nos dettes envers les tiers, et, à l'actif, les variations de notre portefeuille.

Celui-ci s'élevait, au 31 décembre 1926, à 173.579^f 36

En 1927, les mouvements sont les suivants :

Il a été vendu 204 francs de rentes 3% entrés pour	7.163 ^f »	
93 foncières 1883	39.120 80	
30 P.-L.-M J. J. Roses	12.926 »	
24 P.L.-M. A. O. Bleues	9.825 44	
(Le produit de la vente a été de 39.280 ^f 10)(diminution de 29.755 ^f 14)		69.035 24
		<u>104.544^f 12</u>

Ce net produit, augmenté d'une partie de nos ressources disponibles, nous a permis d'acheter :

2.653 francs de rente 4% 1918 pour	39.577 ^f 95	
10 obligations P.-L.-M. 6% pour	3.630 »	
		43.207 95 ^f
Montant du portefeuille à fin 1927		<u>147.752^f 07</u>

L'année 1927, année de transition, ne nous permet pas d'apprécier complètement le résultat au point de vue des revenus, de la modification de notre portefeuille, par suite de l'arbitrage.

Nous pouvons cependant mettre en regard deux sommes :

En conservant notre ancien portefeuille nous aurions encaissé en coupons, environ. 2.010^f

Or, nous avons encaissé, tant des anciens titres que des nouveaux 2.890

C'est une différence appréciable de 880^f en plus.

Projet de budget pour l'exercice 1928.

Il ne concerne que le capital libre (une seule dépense étant envisagée pour les budgets spéciaux : celle de l'attribution de la médaille Bourdin qui emploiera les 108 francs réservés à cet effet).

En voici le détail :

<i>Recettes.</i>		<i>Dépenses.</i>	
Cotisations et abonnements de 1928 reçus en 1927	1.200 ^f	Administration :	
Cotisations à recevoir en 1928 . . .	18.000	Secrétariat général	2.800 ^f
Journal y compris la publicité . . .	6.000	Convocations	2.300
Revenus des titres du Portefeuille libre et des legs sans affectation spéciale.	4.600	Trésorerie.	1.400
		Loyer.	»
Subventions :		Journal { Impressions, envois et graphiques	24.000 ^f
Ville de Paris.	1.000 ^f	Rédaction.	1.000
Ministère de l'Agriculture	1.000	Annuaire	1.200
Instruction publique	300	Dépenses diverses	400
Conseil général de la Seine.	500		
Ministère du Travail	500		
Ensemble des recettes.	<u>33.100^f</u>	Total des dépenses égal aux recettes.	<u>33.100^f</u>

Conclusions.

Les années difficiles nous paraissent maintenant passées et nous allons vers un avenir plus souriant.

Avec le concours tout de dévouement de notre cher Secrétaire général et une trésorerie à l'aise, nous avons le ferme espoir de développer le journal pour le plus grand bien de notre Société.

Vous m'y aiderez puissamment en m'adressant, dès que possible, — si vous ne l'avez déjà fait, — votre cotisation de 1928.

Sans anticiper sur les comptes de 1928, je puis dire que les cotisations déjà reçues m'ont permis d'acquérir des Bons de la Défense nationale qui seront liquidés au fur et à mesure des besoins.

45 francs, c'est une quotité insignifiante pour chacun de vous, mais 100, 200, 300 fois 45 francs, pour votre trésorier, c'est beaucoup.

Voulez-vous bien, mes chers Collègues, y songer ?

Le Trésorier,
André TRIGNART.

RECETTES

Recettes réelles :

Cotisations	{ Membres titulaires.	16 765,50	} 17 000,50
	{ Membres correspondants.	235 »	
Journal.	Abonnements, ventes au numéro, tirés à part, publicité.		5.782,45
Intérêts des fonds et titres sans affectation spéciale			4.870,39
	Instruction publique.	300 »	
	Agriculture.	1 000 »	
Subventions.	Ville de Paris	1.000 »	} 3 475 »
	Conseil général de la Seine.	500 »	
	Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale	675 »	
Participations aux dépenses de la Société			»
			31.128,34 A
Rachats.	{ totaux { 4 sociétaires à 450 fr.	1.800 »	} 2.375 » B
	{ 1 sociétaire à 575 fr.	575 »	
	{ partiels { 6 annuités à 60 fr.	360 »	} 1.195 » C
	{ 5 — à 95 fr.	475 »	
	{ 3 — à 120 fr.	360 »	
	Legs Mercet		253,80 D
Intérêts réservés. {	— Coste		1 205,40 E
	— Bourdin		36 » F
Sommes reçues d'avance {	Cotisations titulaires.	1.040 »	} 1 185 » G
	Cotisations correspondants	50 »	
	Abonnement au journal	95 »	
			37.378,54 H
	TOTAL des recettes à prendre en compte		
Virements. {	Cotisations reçues en 1926 pour 1927 (augmentation du capital libre)		801 » I
	Décès de sociétaires rachetés (augmentation du capital libre)		300 » J
	Sociétaires ayant terminé leur rachat par annuités (augmentation de la réserve des cotisations rachetées)		900 » K
			39.379^r 54

NOTA. — Les recettes et les dépenses d'ordre, qui constituent de simples déplacements ou emplois

B. — COMPTES DE PERTES

DÉTAIL (Les lettres renvoient aux sommes détaillées au tableau A)		SOMMES à disposition	CAPITAL des legs	RÉSERVE des cotisations rachetées	COTISATIONS en cours de rachat
Reprise de la situation au 31 décembre 1926 (Journal de 1927, p 85)		2.651 26	56 197 35	34.950 »	1.925 »
Mouvements de 1927	Recettes ou profits de l'exercice	»	»	B 2.375 »	C 1 195 »
	Dépenses ou pertes de l'exercice	M 2.651 26	»	»	»
	Mutations intérieures	»	»	K 900 »	Q 900 »
	Net des opérations de 1927	2.651 26	»	P 300 »	»
Situation au 31 décembre 1927		»	56.197 35	2.975 »	295 »
				37 925 »	2.220 »

C. — BILAN AU

ACTIF			
	1.885 fr. de rente 4 % 1918	28	119,39
	100 — 5 %	1	745 »
	80 — 4 % 1925.	1	892,90
	26 obligations Indochine 3 1/2 % 1899	13	039,15
Prix d'achat des titres sans affectation spéciale et titres d'arrérages de legs en compte courant.	1/4 — Ville de Paris 1898		111,03
	2 — — 1910		790,54
	1 — — 1919		277 »
	4 — Communales 1892.	2	014,65
	30 — Est 3 %	9	381,70
	10 — P.-L.-M., 6 % type 1921.	3	630 »
	46 — Orléans 3 % nouvelles	17	756 »
	2 — Est Algérien 3 %		522,90
	25 — Indochine et Yunnan 3 %	11	020,80
	3 — Sud de la France 3 %	1	400,85
	36 fr. de rente 3 % perpétuelle. Legs Bourdin.		997,60
Prix d'achat des titres en représentation de legs.	25 — — — Bresson.		805 »
	33 — — — Levasseur.	1	000 »
	567 — 4 % 1918. — Mercet.	8	459,64
	201 — — — Hancock.	2	998,92
	98 obligations Est Algérien 3 % — Coste	41	789 »
Caisse.	En caisse.		968,60
Chèques postaux.	En compte.	1	291,38
Divers. {	Numéros du Journal en magasin (mémoire)		»
	Sociétaires en retard pour 1927 (mémoire).		»
			147.752,07
			56 050,16
			2.259,98
			150.012^r 05

DE 1927

DÉPENSES

Dépenses réelles :

Adminis- tration.	{	Secrétariat général, correspondance, frais et fournitures de bureau.	2.827,35	}	6.315,50
		Trésorerie et archives {Frais de recouvrement et de bureau et menus frais.	1.210,50		
		Impressions diverses, convocations, etc.	2.277,65		
Publica- tions.	{	Journal {Impressions, publicité et frais d'envoi	20.115,31	}	21.503,86
		Rédaction	547,75		
		{ Tirés à part	840,80		

Annuaire. Impression et frais d'envoi.	1.205,55
	<u>29.024,91</u>

Dépenses exceptionnelles : Différence entre le prix d'entrée et le prix de vente des titres arbitrés.	29.755,14
---	-----------

TOTAL des dépenses réelles 58.780,05 L

Extinction du passif de 1926 : Paiement à la Librairie Berger-Levrault du solde de 1926 2.651 26 M

TOTAL des dépenses à prendre en compte 61.431 31 N

Virements	{	Cotisations reçues en 1926 pour 1927 (diminution des sommes mises en réserve en 1926).	801	» O
		Décès de sociétaires rachetés (diminution de la réserve des cotisations rachetées).	300	» P
		Sociétaires ayant terminé leur rachat par annuités (diminution de la réserve des cotisations en cours de rachat)	900	» Q

TOTAL des mouvements de 1927. 68.432' 31

des fonds et n'ont aucune influence sur la situation, s'élèvent à 111.888^f 55.

ET PROFITS DE 1927

PROVISION pour médaille Bourdin	INTÉRÊTS legs Coste	INTÉRÊTS legs Mercet	SOMMES reçues en 1926 pour 1927 et 1928	SOMMES reçues en 1927 pour 1928	FONDS SANS affectation spéciale	TOTAUX
72 »	18 284 44	3.831 36	820 »	»	55.333 41	174.064 82
F 36 »	E 1.205 40	D 253 80	»	G 1.185 »	A 31.128 34	H 37.378 54
»	»	»	O 801 »	»	L 68.780 05	N 61.431 31
»	»	»	»	»	J 300 »	»
»	»	»	»	»	I 801 »	»
36 »	1.205 40	253 80	801 »	1.185 »	26.550 71	24.052 77
108 »	19 489 84	4 085 16	19 »	1.185 »	28.782 70	150.012 05

31 DÉCEMBRE 1927

PASSIF

CAPITAL ET RÉSERVES

Capital des legs suivants	{	Legs Bourdin	997,60	}	56.197,35
		— Bresson	805 »		
		— Hancock	3.000 »		
		— Levasseur	1.000 »		
		— Coste	41.934,75		
Réserve des cotisations rachetées	{	114 à 300 fr.	34.200 »	}	37 925 »
		7 à 450 fr.	3.150 »		
		1 à 575 fr.	575 »		
Versements effectués sur cotisations en cours de rachat.	{	12 annuités de 60 fr.	720 »	}	2.220 »
		12 — de 95 fr.	1.140 »		
Provision pour médaille Bourdin	{	3 — de 120 fr.	360 »	}	108 »
Intérêts des legs	{	Coste	19.489,84	}	4.085,16
		Mercet.			
Cotisations et abonnements 1928	{	Titulaires	1.059 »	}	1.204 »
		Correspondants.	50 »		
		Journal	95 »		
Fonds sans affectation spéciale comprenant.	{	Attribution à la Société d'une partie du legs Giffard	22.000 »	}	28.782,70
		Indemnité pour incendie des collections du Journal de la Société.	20.580,32		
		Excédents annuels des restes à fin 1926.	12.753,09		
Divers. Cotisations à percevoir des sociétaires en retard (mémoire).	{	cettes sur les dépenses en 1927.	26.550,71	}	»
Total					<u>150.012' 05</u>

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS EN 1913 ET DE 1924 A 1927

		1913	1924	1925	1926	1927
A. — Situation financière.						
Avoir au 1 ^{er} janvier		163.226,71	165.409,82	167.554,28	171.854,14	171.413,56
	Cotisations	5.050 »	42.296 »	13.198 »	13.569 »	17.000,50
	Abonnements et vente du Journal	3.508,75	3.508,45	3.870,20	4.736 »	5.782,45
	Revenus des valeurs libres	3.458,82	4.147,80	4.035,37	4.046,43	4.870,39
	Subventions	3.360 »	4.450 »	3.040 »	2.340 »	3.475 »
Recette annuelle	Participation aux dépenses de la Société	2.427 »	2.427 »	500 »	1.000 »	»
	Annuités pour rachats	1.320 »	2.620 »	1.810 »	1.875 »	3.570 »
	Revenus des legs	2.047,68	1.597,95	1.580,40	1.473,93	1.495,20
	Recettes exceptionnelles	»	76 »	448,50	820 »	1.185 »
			16.758,75	31.123,20	28.462,47	29.860,36
		179.985,46	196.533,02	196.036,75	201.714,50	208.792,10
Dépense annuelle	Administration	3.362,30	5.462,95	5.699,23	5.729,57	6.315,50
	Loyer	4.000 »	»	»	»	»
	Journal	9.194,51	22.172,24	17.243,48	23.087,02	21.503,86
	Annuaire	276,40	1.138,55	1.161,90	1.188,30	1.205,55
	Bibliothèque	281,15	»	»	»	»
	Dépenses exceptionnelles	1.135,50	205 »	108 »	296,05	29.755,14
		15.246,86	28.978,74	24.182,61	30.300,94	58.780,05
Avoir au 31 décembre		164.738,60	167.554,28	171.854,14	171.413,56	150.012,05
Décomposition de l'avoir	Caisse	3.403,38	2.532,16	24,70	442,36	968,60
	Chèques postaux	»	»	3.441,38	48,10	1.291,38
	Portefeuille	161.335,22	171.905,36	172.896,36	173.579,36	147.752,07
	Divers	»	»	»	»	»
	A déduire : dettes de la Société	164.738,60	174.437,52	176.362,39	174.064,82	150.012,05
Avoir net	»	6.883,24	4.508,25	2.651,26	»	»
		164.738,60	167.554,28	171.854,14	171.413,56	150.012,05
B. — Effectif de la Société au 31 décembre de chaque année.						
Membres d'honneur		1	2	2	2	2
Membres titulaires } a vie	106	109	109	144	121	121
Membres titulaires } non rachetés	239	386	406	409	432	432
Membres honoraires associés	70	48	47	48	49	49
Membres correspondants	31	14	10	11	8	8
TOTAUX	447	556	574	584	612	612

Note du Trésorier au sujet de l'encaissement des cotisations.

Le trésorier serait reconnaissant à MM. les sociétaires de vouloir bien remplir et lui adresser, le plus tôt possible, le chèque postal qui a été encarté dans le numéro de janvier.

Il ne sera pas délivré de reçu à MM. les sociétaires qui se libéreront de cette manière, le talon délivré par la poste en tenant lieu.

Passé le 15 avril les quittances seront mises en circulation avec une majoration de 2 francs pour frais de recouvrement.

En cas d'absence, lors de la présentation, prière de laisser les ordres nécessaires pour éviter un retour toujours onéreux.

Il est rappelé que l'Assemblée du 16 février 1927 a fixé les cotisations comme suit :

Cotisation annuelle.	45 ^f
Rachat intégral	575
Rachat en cinq annuités.	120 par annuité.

Les rachats par annuités de 60 francs sont maintenant terminés. Il reste à recevoir quelques annuités de rachat à 95 francs (sociétaires ayant commencé leur rachat entre le 1^{er} avril 1924 et le 31 mars 1927); les rachats ne sont pas admis pour les sociétés.

RAPPORT

PRÉSENTE AU NOM

DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Par M. L. DUGÉ DE BERNONVILLE

MEMBRE DU CONSEIL

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Conformément aux prescriptions du règlement intérieur de la Société, votre Commission des Fonds et Archives s'est réunie le 1^{er} février, pour examiner les comptes de l'exercice 1927 et le budget de prévisions pour 1928.

Nous devons d'abord constater que l'équilibre des recettes et des dépenses a été obtenu dans des conditions favorables. Les dépenses normales se sont élevées à 29.024^f 91; les recettes normales (non compris les virements et les ressources dont l'exercice ne peut pas disposer) ont atteint 31.128^f 34. Il y a donc un excédent de recettes de trésorerie de 2.103^f 43, tandis que l'année dernière nous avons dû enregistrer un déficit de 4.069^f 51.

Cet heureux renversement de la balance de nos comptes est le résultat des mesures que vous avez bien voulu approuver dans la séance du 16 février 1927. Nous vous rappelons que ces mesures étaient les suivantes :

1^o Arbitrage contre de la rente 4 % 1918 d'une partie de notre portefeuille comprenant 204 francs de rente 3 % perpétuelle, 93 obligations foncières 3 % 1883 et 54 obligations P.-L.-M. 3 %;

2^o Relèvement à partir du 1^{er} avril 1927 de la cotisation annuelle, de 36 à

45 francs, et augmentation parallèle du prix de vente du Journal aux membres correspondants et aux abonnés.

L'arbitrage nous a procuré pour 1927 un supplément de ressources de 880 francs; le relèvement des cotisations, combiné avec un nouvel accroissement de l'effectif des sociétaires, environ 3.500 francs. Par contre le montant des dépenses s'est trouvé un peu inférieur aux prévisions par suite d'une certaine réduction du Journal et aussi, en partie, grâce à l'arrêt de la hausse des prix.

Au bilan, l'excédent de recettes laissé par l'exercice 1927 aurait dû normalement se traduire par une augmentation du capital libre. Mais, comme il est expliqué dans le rapport de notre Trésorier, on a fait figurer en dépense exceptionnelle une somme de 29.755^f 14 représentant la différence entre le prix d'achat et le prix de vente des titres arbitrés contre de la rente 4 % 1918, de sorte que le montant du capital libre apparaît réduit de 26.550^f 71, par rapport au 31 décembre 1926. Nous ne devons point nous émouvoir outre mesure de ce résultat brutal de la comptabilité; ce qui importe avant tout, ce sont les revenus des titres et ceux-ci ont été accrus d'une manière sensible.

D'ailleurs, on peut se représenter les variations de notre portefeuille sous une forme plus encourageante en procédant à une évaluation d'après les cours en Bourse des titres qui le composent. Au 31 décembre 1927, la valeur totale ressortait ainsi à 118.400 francs, contre 96.800 francs en 1926 et 89.400 francs en 1925.

Votre Commission a vérifié l'existence et la régularité des certificats et récépissés de titres figurant au Bilan.

La Trésorerie est suffisamment au large : le montant des espèces en caisse ou en banque atteint 2.259^f 98.

Le budget de prévision pour 1928 a été établi avec prudence. Les recettes ont été fixées au minimum que permettent de prévoir l'effectif actuel de la Société en ce qui concerne les cotisations et les résultats du dernier exercice pour les autres revenus; elles atteignent 33.100 francs. Les dépenses sont prévues pour le même chiffre. L'augmentation par rapport à l'année dernière, de la dépense relative aux publications, permettra de développer un peu notre Journal, fortement comprimé depuis la guerre. A ce sujet, il nous paraît intéressant de vous rappeler que pour l'année 1913, les dépenses du Journal s'étaient élevées à 9.191 francs; compte tenu de la hausse des prix, cela représente au moins 50.000 francs actuels. Le budget qui vous est présenté prévoit seulement la moitié de cette somme, soit 25.000 francs; nous sommes donc encore loin du retour au régime d'avant-guerre. D'ailleurs, la cotisation annuelle, portée de 25 à 45 francs, n'a subi qu'une augmentation de 80 % et cette augmentation n'était encore que de 44 % avant l'année dernière. Si notre Société a pu néanmoins continuer de fonctionner dans des conditions relativement satisfaisantes, nous le devons à l'active sollicitude, toujours en éveil, de notre Secrétaire général.

Votre Commission des Fonds et Archives vous propose, Messieurs, d'approuver la gestion du Trésorier pour 1927 et de donner votre assentiment au budget provisoire de 1928 s'élevant, en recettes et en dépenses, à 33.100 francs. Elle vous propose également d'adresser des remerciements à notre Collègue, M. Tri-
gnart, dont la compétence et le dévouement nous sont si précieux.